

VITICULTURE : les vins du Languedoc-Roussillon privés de la marque Sud de France

Le [MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION](#) / **T** : 01.49.55.57.46 vient d'annoncer l'interdiction, à partir de 2025, d'utiliser la marque commerciale « Sud de France » sur les étiquettes des bouteilles des vins du Languedoc-Roussillon. Pour le ministère de l'Agriculture, « la mention Sud de France ne correspond ni à une zone administrative, ni un groupe de localités, ni une sous-région viticole. La mention de la marque peut créer une ambiguïté sur le contenu du cahier des charges ou sur la délimitation géographique d'une appellation ».